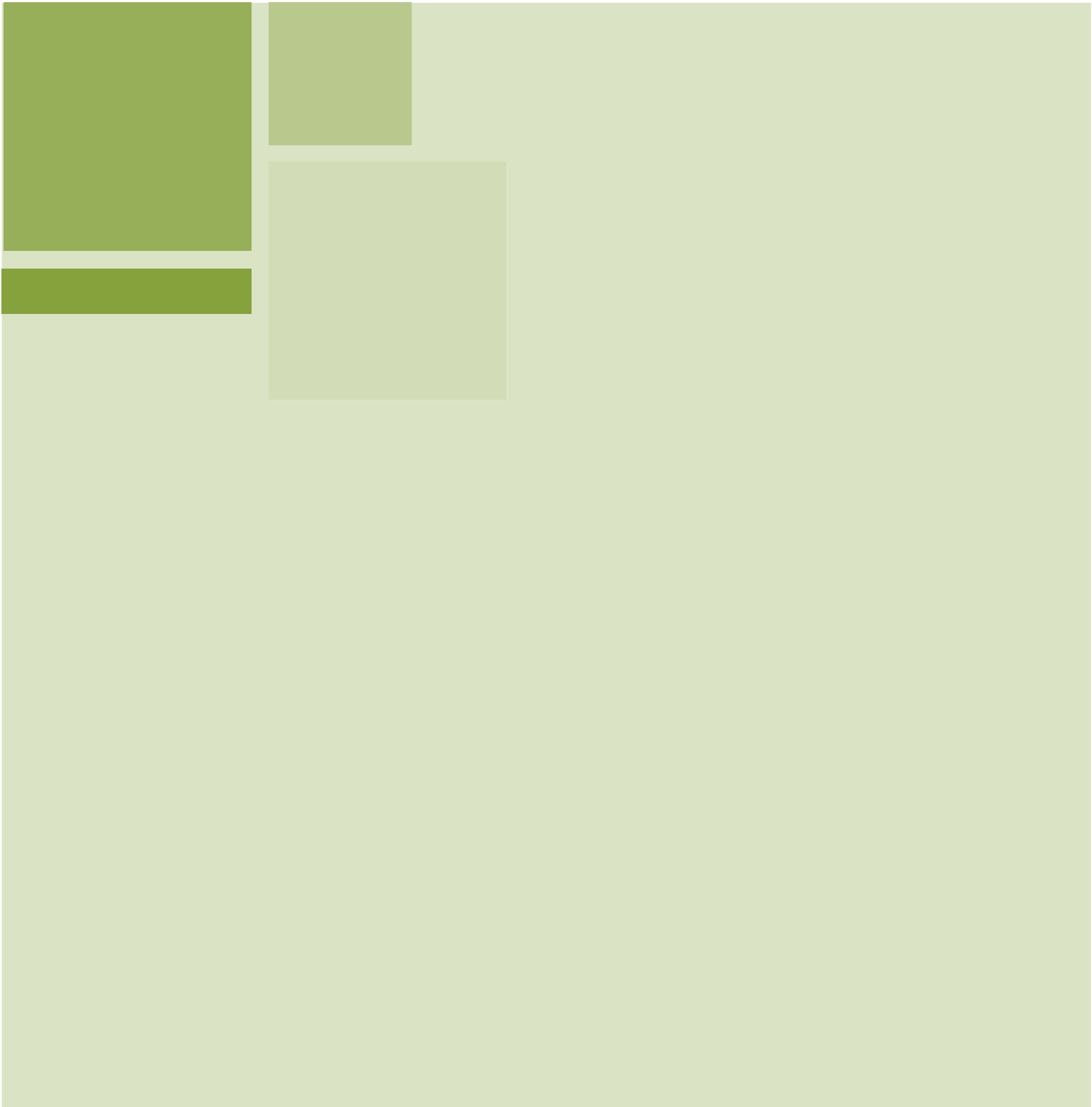


2010

Budget du conseil d'agglomération



BUDGET PAR ACTIVITÉS AGGLOMÉRATION

ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Tableau 55
État des activités de fonctionnement à des fins fiscales
– Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart %
Revenus			
Taxes	0,0	10 740,3	-
Paiements tenant lieu de taxes	0,0	0,0	-
Quotes-parts	1 746 787,9	1 967 199,0	12,6
Services rendus et autres revenus	225 342,8	209 563,4	(7,0)
Transferts	119 309,9	143 240,6	20,1
Total des revenus	2 091 440,6	2 330 743,3	11,4
Charges			
Administration générale	197 935,5	304 866,3	54,0
Sécurité publique	878 094,8	893 047,9	1,7
Transport	381 949,9	444 650,0	16,4
Hygiène du milieu	256 978,1	247 526,3	(3,7)
Santé et bien-être	37 922,9	38 293,0	1,0
Aménagement, urbanisme et développement	47 226,6	50 654,8	7,3
Loisirs et culture	66 417,4	67 043,7	0,9
Frais de financement	140 812,4	150 821,0	7,1
Total des charges	2 007 337,6	2 196 903,0	9,4
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	0,0	0,0	-
Financement			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(30 200,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	120 359,8	132 344,7	10,0
Total du financement	120 359,8	102 144,7	(15,1)
Total des charges, des quotes-parts et du financement	2 127 697,4	2 299 047,7	8,1
Excédent (déficit) avant affectations	(36 256,8)	31 695,6	
Affectations			
Activités d'immobilisations	(4 000,0)	(22 776,8)	
Remboursement de capital	0,0	0,0	
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	23 300,0	(36 000,0)	
- Montants à pouvoir dans le futur	16 956,8	27 081,2	
Total des affectations	36 256,8	(31 695,6)	
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS

Taxes

Cette catégorie de revenus de l'agglomération ne comprend que la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

Tableau 56

Taxes

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Taxes			
Sur une autre base	0,0	10 740,3	-
Total	-	10 740,3	-

En 2010, le revenu de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 s'élève à 10 740,3 \$.

Pour donner suite à l'engagement du gouvernement du Québec de faire contribuer les clients d'un service téléphonique au financement d'un centre d'urgence 9-1-1, l'Assemblée nationale a adopté les dispositions législatives permettant aux municipalités d'appliquer une taxe en ce sens. La taxe d'agglomération remplace un ancien tarif du 9-1-1. Cette taxe mensuelle de 0,40 \$ est prélevée par les compagnies de téléphone depuis le 1^{er} décembre 2009.

Les revenus de cette taxe sont inscrits dans la catégorie de revenus « Taxes », alors que les revenus du tarif étaient auparavant inscrits au poste « Autres services rendus ». Ces revenus constituent les seuls revenus de taxes prélevés par l'agglomération, tel que le prévoit l'article 118.79 alinéa 4 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, L.R.Q., c. E-20.001.

Quotes-parts

Cette section regroupe les revenus perçus auprès des villes liées au moyen de quotes-parts.

Tableau 57**Quotes-parts***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Quotes-parts			
Quotes-parts générales	1 465 789,9	1 651 088,5	12,6
Quotes-parts – service de l'eau	110 808,6	117 343,2	5,9
Quotes-parts – alimentation en eau potable	53 255,9	49 243,9	(7,5)
Quotes-parts – réserve financière de l'eau	80 000,0	75 000,0	(6,3)
Quotes-parts – service des premiers répondants	7 097,3	4 610,0	(35,0)
Quotes-parts – dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	29 836,2	33 133,3	11,1
Quotes-parts – financement des investissements admissibles à la TECQ	0,0	780,1	-
Quotes-parts – financement du déficit anticipé de l'exercice 2009	0,0	36 000,0	-
Total	1 746 787,9	1 967 199,0	12,6

En 2010, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal totalisent 1 967 199,0 \$, en hausse de 220,4 M\$, soit 12,6 %, par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique par :

- une augmentation des charges d'agglomération de 171,3 M\$;
- l'affectation d'un montant de 36,0 M\$ au financement du déficit anticipé de l'agglomération pour l'exercice financier de 2009;
- les variations des autres affectations qui occasionnent globalement des besoins de financement par quotes-parts de 32,0 M\$. D'un côté, la hausse de 18,8 M\$ des activités d'immobilisations et la non-appropriation de surplus des années antérieures aux fins de l'équilibre budgétaire de 2010 (en 2009, 23,3 M\$ avaient été utilisés à cette fin) augmentent les besoins de financement par quotes-parts de 42,1 M\$. De l'autre, l'augmentation des montants à pourvoir dans le futur a pour effet de les réduire de 10,1 M\$;
- la variation des revenus autres que les quotes-parts qui permettent de diminuer de 18,9 M\$ les besoins pour les quotes-parts générales.

Services rendus et autres revenus

Cette catégorie comprend l'ensemble des revenus autres que les revenus de taxation, de paiements tenant lieu de taxes, de quotes-parts ou de transferts. Elle regroupe l'ensemble des montants provenant des activités de gestion et de services exercées dans le cadre des pouvoirs conférés pour 2010 par le conseil d'agglomération. Elle comprend donc les services rendus aux organismes municipaux et les autres services rendus, regroupant les revenus générés par la prestation de services aux contribuables et aux entreprises privées ainsi que les autres revenus. Ces derniers englobent les revenus relatifs à l'imposition de droits, tels les licences et permis, et les revenus relatifs aux amendes et pénalités. Les intérêts, la cession d'éléments de l'actif à long terme, la contribution des organismes municipaux et divers autres revenus complètent les revenus de cette catégorie.

Tableau 58
Services rendus et autres revenus

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	155,6	159,6	2,6
Autres services rendus	74 086,0	72 162,5	(2,6)
Autres revenus			
Imposition de droits			
- licences et permis	1 891,0	1 887,5	(0,2)
- droits de mutation immobilière	0,0	0,0	-
	1 891,0	1 887,5	(0,2)
Amendes et pénalités			
- contraventions – circulation et stationnement	76 796,4	75 540,7	(1,6)
- autres – amendes et pénalités	9 419,5	10 119,0	7,4
	86 215,9	85 659,7	(0,6)
Intérêts			
- arriérés de taxes	483,6	(1 054,3)	(318,0)
- fonds d'amortissement	16 300,5	16 181,0	(0,7)
- encaisse et autres intérêts	23 715,3	10 670,0	(55,0)
	40 499,4	25 796,7	(36,3)
Cession d'éléments d'actif à long terme	360,0	360,0	-
Contributions des organismes municipaux	21 742,5	23 225,0	6,8
Autres	392,4	312,4	(20,4)
Total des autres revenus	151 101,2	137 241,3	(9,2)
Total	225 342,8	209 563,4	(7,0)

Services rendus aux organismes municipaux

En 2010, ce poste budgétaire s'élève à 159,6 \$, en légère hausse par rapport à 2009, et représente le montant de la vente d'eau à la municipalité de Charlemagne.

Autres services rendus

En 2010, ce poste budgétaire s'élève à 72 162,5 \$, soit une baisse de 1 923,5 \$. Les principaux éléments de variation de ce poste sont :

- une hausse de revenus générée par la facturation de diverses activités du Service de police (prêts de services et autres), pour un montant de 8 806,2 \$;
- une diminution provenant du reclassement d'une somme de l'ordre de 11 M\$ dans les revenus de taxation, conformément aux nouvelles dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale afin d'assurer un financement plus large et équitable du service d'urgence 9-1-1.

Autres revenus

En 2010, ce poste budgétaire s'élève à 137 241,3 \$, en baisse de 9,2 %. Il comprend principalement :

- la perception des amendes et des pénalités, pour un montant total de 85 659,7 \$, ce qui englobe principalement le montant recouvré provenant des amendes et des pénalités pour les infractions à la circulation et au stationnement. De façon générale, ce montant équivaut aux frais administratifs reliés à l'émission de contraventions par le Service de police ou les agents de stationnement. Le montant de l'amende, comme tel, est prévu au budget du conseil municipal. Au budget de 2010, les amendes et pénalités sont en baisse de 556,2 \$;
- des revenus d'intérêts de 25 796,7 \$, incluant principalement les intérêts sur l'encaisse et les autres intérêts, qui se chiffrent à 10 670,0 \$, ainsi que les intérêts sur des fonds d'amortissement, au montant de 16 181,0 \$. Dans le budget de 2010, les revenus d'intérêts sont globalement en diminution de 14 702,7 \$ à la suite de la baisse drastique des taux d'intérêt sur les placements à court terme;
- la contribution de la Communauté métropolitaine de Montréal aux programmes *AccèsLogis* et *Logements abordables Québec – volet social*, pour un montant de 23 225,0 \$, soit une hausse de 1 482,5 \$ en 2010 correspondant à une augmentation de charges.

Transferts

Cette catégorie comprend l'ensemble des subventions provenant des gouvernements (ministères ou organismes) et d'entreprises privées. Ces transferts servent à financer des charges de fonctionnement, incluant des charges relatives aux frais de financement de la dette à long terme. Les « transferts de droit » sont ceux que le gouvernement est tenu d'effectuer lorsque le bénéficiaire satisfait à certains critères d'admissibilité. Ils sont non discrétionnaires, et les catégories de bénéficiaires admissibles ainsi que les montants du transfert sont prescrits par une loi ou un règlement. Pour leur part, les « transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts » sont effectués à titre de remboursement de charges admissibles en vertu d'une entente de partage de frais ainsi que de certaines subventions.

Les revenus de transferts inscrits au budget de 2010 totalisent 143 240,6 \$, en hausse de 23,9 M\$, soit 20,1 %.

Tableau 59

Transferts

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Transferts de droit			
Subventions du gouvernement du Québec			
- neutralité	0,0	0,0	-
- compensation relative au pacte fiscal	16 176,3	27 330,9	69,0
- soutien financier au rôle de métropole du Québec	0,0	0,0	-
- autres	8 900,0	8 900,0	-
	25 076,3	36 230,9	44,5
Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts			
Subventions gouvernementales			
- relatives aux frais de financement de la dette à long terme	46 881,1	49 818,9	6,3
- relatives aux activités de fonctionnement	47 352,5	56 690,8	19,7
	94 233,6	106 509,7	13,0
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement			
	0,0	500,0	-
	94 233,6	107 009,7	13,6
Total	119 309,9	143 240,6	20,1

Transferts de droit

Les transferts de droit inscrits au budget de 2010 sont de 36 230,9 \$, en hausse de 11,2 M\$.

Cette hausse provient entièrement des revenus associés à l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier, conclue avec le gouvernement du Québec.

Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Ces transferts se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, les transferts liés au remboursement de charges des activités de fonctionnement.

Au budget de 2010, ces transferts totalisent 107 009,7 \$, soit une hausse de 12,8 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une hausse de 2,9 M\$ des subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme;
- une hausse de 9,9 M\$ des subventions gouvernementales et autres relatives aux activités de fonctionnement.

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Ces subventions sont liées à des activités concernant le traitement des eaux usées, le transport en commun, le renouveau urbain et la voirie. Comme l'illustre le tableau suivant, elles totalisent 49 818,9 \$ au budget de 2010.

Tableau 60**Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Traitement des eaux usées	33 663,0	31 338,2	(6,9)
Transport en commun - métro	10 600,2	12 485,4	17,8
Rénovation urbaine	178,0	5 841,6	3 181,8
Voirie	2 439,9	153,7	(93,7)
Total	46 881,1	49 818,9	6,3

Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes mis en œuvre et administrés par la Ville pour le compte des gouvernements fédéral et provincial ou conjointement avec ces derniers.

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement totalisent 56 690,8 \$ au budget de 2010, ce qui représente une hausse de 9 338,3 \$. Parmi les principaux écarts, notons :

- une hausse de 3,0 M\$ des subventions concernant le dossier de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- une augmentation de 3,5 M\$ des subventions à recevoir du gouvernement du Québec pour des projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*;
- une hausse de 1,6 M\$ de la subvention touchant les rejets industriels.

Tableau 61

Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Développement économique local	15 379,6	15 580,9	1,3
Sécurité publique (police)	7 520,0	8 493,0	12,9
Lutte à la pauvreté	5 000,0	8 000,0	60,0
Projet des premiers répondants	5 788,6	5 930,4	2,4
Rénovation urbaine	5 976,4	5 716,0	(4,4)
Inspection des aliments	3 978,3	3 978,3	-
Projets «Montréal 2025»	0,0	3 500,0	-
Contrôle des rejets industriels	1 682,4	3 300,0	96,1
Violence conjugale	1 800,0	1 800,0	-
Autres	227,2	392,2	72,6
Total	47 352,5	56 690,8	19,7

ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES ET
FINANCEMENT

CHARGES

Administration générale

Cette fonction regroupe un ensemble d'activités relatives à l'administration et à la gestion de l'agglomération. Les charges qui y sont inscrites sont notamment liées au fonctionnement du conseil d'agglomération, à l'application de la loi, à la gestion financière et administrative, au greffe, à l'évaluation ainsi qu'à la gestion du personnel.

Certaines charges ponctuelles qui ne peuvent être réparties entre les diverses activités peuvent également apparaître à l'activité « Autres » de la fonction « Administration générale ».

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Capital humain, etc.) sont entièrement considérées comme de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini par le règlement sur les dépenses mixtes, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

En 2010, le budget du conseil d'agglomération alloué à la fonction « Administration générale » est de 304,9 M\$, une hausse de 106,9 M\$ ou 54 % par rapport au comparatif de 2009. La plus grande partie de cet écart, soit 91,9 M\$, s'explique par la hausse des frais reliés principalement aux régimes de retraite.

Tableau 62
Charges d'administration générale

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Conseil municipal	852,9	960,6	12,6
Application de la loi	45 427,9	46 185,3	1,7
Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
Greffe	0,0	0,0	-
Évaluation	20 726,7	20 858,6	0,6
Gestion du personnel	0,0	0,0	-
Dépenses mixtes d'administration générale	100 883,9	105 022,3	4,1
Autres	30 044,1	131 839,5	338,8
Total	197 935,5	304 866,3	54,0

Conseil municipal

Cette activité comprend principalement les charges reliées au conseil d'agglomération et à ses différentes commissions.

En 2010, des crédits de 960,6 \$ sont prévus pour le Secrétariat de liaison (576,3 \$) et les frais de recherche et de secrétariat (384,3 \$), conformément à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*.

Conformément au *Règlement sur les dépenses mixtes*, tous les autres crédits pour cette activité sont budgétisés au conseil municipal. La part relative à l'exercice des compétences d'agglomération est calculée en vertu d'un taux défini et imputée au budget du conseil d'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Application de la loi

Les dépenses relatives à l'application de la loi comprennent les crédits reliés aux activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération. Les crédits alloués à cette activité en 2010 sont de 46,2 M\$, une légère hausse de 0,8 M\$ par rapport au comparatif de 2009. Cet écart provient principalement de rajustements reliés à la rémunération.

Gestion financière et administrative

L'activité « Gestion financière et administrative » comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Tel que cela fut expliqué précédemment, aucun budget n'est accordé directement au budget de l'agglomération. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget de l'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Greffe

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, des recensements, des référendums et des élections, la rédaction des procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances décisionnelles et la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Aucun budget n'est accordé directement au budget de l'agglomération, mais une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget de l'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Évaluation

Cette activité regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers, activité du ressort exclusif du conseil d'agglomération. Pour 2010, cette activité représente des crédits de 20,9 M\$, une légère hausse de 0,1 M\$ comparativement à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par des rajustements reliés à la rémunération.

Gestion du personnel

Cette activité comprend les charges reliées aux activités de gestion du capital humain, telles le recrutement et l'embauche de personnel ainsi que les relations de travail.

Aucun budget n'est accordé directement au budget de l'agglomération. Par contre, une charge administrative est calculée en vertu d'un taux défini et est imputée au budget de l'agglomération, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ».

Dépenses mixtes d'administration générale

Les crédits inclus dans cette activité en 2010 sont de 105,0 M\$, une hausse de 4,1 M\$ par rapport au comparatif de 2009. Cette variation résulte d'une augmentation des dépenses mixtes d'administration générale liées aux unités de soutien, conformément à l'application du *Règlement sur les dépenses mixtes*.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux qui ne peuvent être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres, les dépenses contingentes, les pertes possibles dans la perception ainsi que certaines provisions pour les dépenses de rémunération.

Par ailleurs, les dépenses contingentes incluent, conformément à l'article 57 du *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005, 8 décembre 2005), modifié par l'article 86 du *Décret concernant la modification de certains décrets relatifs à la réorganisation municipale* (n° 1003-2006, 2 novembre 2006), toute dépense relative à des frais découlant de tout litige relatif à un événement postérieur à la constitution de la ville au 1^{er} janvier 2002 et antérieur au 1^{er} janvier 2006.

Le total des crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité est de 131,8 M\$, une hausse de 101,8 M\$ par rapport au comparatif de 2009.

Cet écart s'explique principalement ainsi :

- un apport de 91,9 M\$ principalement aux frais de régime de retraite pour pallier les impacts des fluctuations importantes des marchés financiers, entre autres, durant l'année 2008, et pour harmoniser certains régimes de retraite;
- la création d'une réserve de 5 M\$ pour le renforcement de la fonction publique. Cette somme sera consacrée à renforcer l'expertise nécessaire à l'exercice de la maîtrise d'œuvre et du contrôle dans tous les domaines nécessitant une intervention municipale;
- l'accroissement du niveau global du budget de la Ville qui implique une hausse de 2,6 M\$ des dépenses contingentes;
- des crédits qui sont réaménagés, rajustés et transférés vers d'autres activités ou dossiers, pour un montant de 2,3 M\$.

Sécurité publique

Cette fonction comprend l'ensemble des activités reliées à la protection des personnes et de la propriété. Elle regroupe également toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile. La majorité de ces activités relève des compétences du conseil d'agglomération.

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 893 M\$, soit une hausse de 15 M\$ par rapport à celui de 2009.

Tableau 63
Charges de sécurité publique

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Police	566 581,5	577 377,5	1,9
Sécurité incendie	303 644,7	307 786,8	1,4
Sécurité civile	1 271,1	1 159,5	(8,8)
Autres	6 597,5	6 724,1	1,9
Total	878 094,8	893 047,9	1,7

Police

En 2010, le budget alloué à cette activité augmente de 10,8 M\$, pour s'établir à 577,4 M\$. Cette hausse est sans impact sur la charge fiscale des contribuables puisqu'elle est financée, en grande partie, par des revenus du Service de police tirés principalement de la commercialisation de ses produits et de la facturation de services dans le cadre de ses activités de lutte contre le crime organisé, le terrorisme, les crimes économiques et les fraudes fiscales.

Sécurité incendie

Cette activité regroupe les dépenses liées à la sécurité incendie et portant notamment sur la lutte contre les incendies, sur les enquêtes ainsi que sur l'élaboration et la mise en place de mesures de prévention pour minimiser les risques d'incendie.

En 2010, le budget alloué à cette activité est en légère hausse, pour s'établir à 307,8 M\$. Cette augmentation de près de 4,2 M\$ est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- un budget additionnel de 1,3 M\$ pour la poursuite de l'implantation du schéma quinquennal de couverture de risques 2009-2013;
- une augmentation limitée à 1,7 % de la rémunération globale des effectifs du Service des incendies, soit environ 4,8 M\$, rendue possible grâce à une meilleure gestion de l'embauche des contingents, des congés de maladie à court et long terme, du temps supplémentaire et des ressources affectées à l'entretien des véhicules et des bâtiments;

- une réduction de 0,8 M\$ des frais d'entretien des véhicules de combat d'incendie, principalement attribuable au rajeunissement de la flotte et à une gestion améliorée des programmes d'entretien;
- une augmentation de 0,5 M\$ pour la mise en place d'un nouveau plan de renouvellement des habits de combat.

Par ailleurs, une diminution de l'ordre de 1,3 M\$ du budget de 2010 s'explique par la non-récurrence d'un budget prévu en 2009 pour la planification et la coordination de la mise en place et de l'intégration, sur une base permanente, du service des premiers répondants sur tout le territoire de l'agglomération.

Sécurité civile

En 2010, le budget alloué à cette activité regroupe les dépenses relatives à l'organisation et à la coordination des mesures d'urgence relevant du centre de sécurité civile du Service des incendies de Montréal.

Autres - sécurité publique

En 2010, le budget alloué à cette activité est destiné principalement à la sécurité assurée aux traverses d'écoliers sur tout le territoire de l'agglomération.

Transport

Cette fonction inclut, d'une part, l'ensemble des charges relatives à la planification et à l'organisation du réseau routier et, d'autre part, celles relatives au transport collectif. En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*, la compétence de l'agglomération sur le réseau de voirie se limite exclusivement à la détermination des normes minimales de gestion du réseau, des normes d'harmonisation, des règles de signalisation et de contrôle de la circulation et des fonctionnalités des voies artérielles, à la planification générale du réseau ainsi qu'aux travaux concernant certaines voies énumérées. En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 444,7 M\$, soit une hausse de 62,7 M\$ par rapport à 2009.

Tableau 64
Charges de transport

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Réseau routier			
- voirie municipale	929,9	1 202,9	29,4
- enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
- éclairage des rues	0,0	0,0	-
- circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	929,9	1 202,9	29,4
Transport collectif	371 488,0	433 701,3	16,7
Autres	9 532,0	9 745,8	2,2
Total	381 949,9	444 650,0	16,4

Réseau routier

Ce budget de 1,2 M\$ couvre essentiellement les activités d'arpentage foncier, de cartographie et de laboratoire d'ingénierie liées directement à la planification et à la surveillance des projets d'immobilisations en infrastructures relevant du conseil d'agglomération.

Transport collectif

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la Société de transport de Montréal (STM) et à l'Agence métropolitaine de transport (AMT). En 2010, ces charges atteignent 433,7 M\$, en hausse de 62,2 M\$ par rapport à 2009.

La STM est une entité autonome qui relève de la Ville de Montréal et assure le service de transport en commun sur le territoire de l'île de Montréal, au moyen d'un réseau de métro, d'autobus et de transport adapté. La contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 389,6 M\$ en 2010, soit une augmentation de 17,3 %.

La contribution régulière au budget d'exploitation de la STM totalise 359,4 M\$ en 2010, soit une hausse de 8,3 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la progression des besoins financiers de la STM et à la mise en place d'un plan d'amélioration des services, dans le cadre de la Politique québécoise du transport en commun.

La Ville de Montréal doit contribuer financièrement au programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL). La contribution municipale correspond à 15,5 % des dépenses d'investissement réalisées par la STM. La contribution attendue pour l'ensemble de la période 2006-2010 s'élève à 67,1 M\$, permettant ainsi la réalisation d'investissements estimés à 433 M\$. La contribution prévue en 2010 s'élève à 30,2 M\$ et sera financée par emprunts.

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau métropolitain des trains de banlieue ainsi que divers équipements, tels les parcs de stationnement incitatif, les voies réservées et les terminus d'autobus. Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est assuré par plusieurs acteurs. Au premier chef, le gouvernement du Québec y contribue par des remises qui sont constituées à même les droits sur l'immatriculation et la taxe sur l'essence. Les municipalités de la région de Montréal lui versent une contribution équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée pour financer, dans une proportion de 25 %, les projets d'immobilisations dans le domaine du transport métropolitain. Les municipalités contribuent également pour l'équivalent de 40 % des dépenses de fonctionnement du train de banlieue.

En 2010, la contribution de la Ville de Montréal à l'AMT s'élève à 44,1 M\$, une hausse de 11,7 % par rapport à 2009. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 7,6 % de la contribution au fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 18,7 M\$ en 2010. Cette progression est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La contribution aux trains de banlieue, pour sa part, s'élève à 25,4 M\$, en hausse de 14,9 %. Cette forte augmentation reflète l'indexation des frais d'exploitation et la hausse du niveau de services.

Autres

Les crédits relatifs à cette activité demeurent relativement stables, pour s'établir à 9,7 M\$. Cette rubrique regroupe les autres charges relatives au transport, notamment le budget de 2,3 M\$ alloué au Bureau du taxi et du remorquage du Service de police ainsi que celui de 7,4 M\$ consacré principalement au Plan de transport, coordonné par le Service des infrastructures, transport et environnement (SITE).

Hygiène du milieu

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à la production et à la distribution d'eau potable, à l'assainissement des eaux, à l'élimination et à la valorisation des matières résiduelles et à la protection de l'environnement qui relèvent des compétences du conseil d'agglomération. En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 247,5 M\$, ce qui représente une baisse de 9,4 M\$ par rapport à 2009.

Tableau 65
Charges d'hygiène du milieu

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Eau et égout			
- approvisionnement et traitement de l'eau potable	62 176,4	61 545,0	(1,0)
- réseau de distribution de l'eau potable	39 961,1	17 316,8	(56,7)
- traitement des eaux usées	63 070,1	64 521,7	2,3
- réseaux d'égout	17 276,1	13 358,8	(22,7)
	182 483,7	156 742,3	(14,1)
Matières résiduelles			
- déchets domestiques	46 927,4	51 564,9	9,9
- matières secondaires	15 179,7	22 496,3	48,2
- élimination des matériaux secs	2 526,6	7 338,3	190,4
	64 633,7	81 399,5	25,9
Protection de l'environnement	9 860,7	9 384,5	(4,8)
Autres	0,0	0,0	-
Total	256 978,1	247 526,3	(3,7)

Eau et égout

Cette activité porte sur la production d'eau potable, l'interception et l'assainissement des eaux usées ainsi que l'entretien et l'installation des conduites principales des réseaux d'eau potable et des eaux usées. En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 156,7 M\$, en baisse de 25,7 M\$ par rapport à 2009. Cette variation se reflète dans les activités énumérées ci-dessous.

Approvisionnement et traitement de l'eau potable

En 2010, le budget de 61,5 M\$ alloué à cette activité est en légère baisse de 0,6 M\$ par rapport à 2009.

Réseau de distribution de l'eau potable

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 17,3 M\$, ce qui constitue une baisse importante de 22,6 M\$, ou 56,7 %, par rapport à 2009. Cette diminution s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une diminution de 14,6 M\$ des budgets liés au contrat des compteurs d'eau que la Ville a annulé en décembre 2009;
- une diminution de 4,2 M\$ du budget consacré à la confection du plan d'intervention sur le réseau, lequel arrive en fin de projet;
- une diminution de 1,6 M\$ découlant d'une réaffectation de budget à l'activité « Réseaux d'égout », conformément aux priorités établies en 2010;
- une diminution de 0,9 M\$ du budget destiné aux travaux imprévus.

Traitement des eaux usées

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 64,5 M\$, soit une hausse de 1,4 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est principalement attribuable à :

- une augmentation de 1,2 M\$ du coût des produits chimiques;
- une augmentation de 0,7 M\$ prévue au budget des achats de pièces pour l'entretien de la station d'épuration des eaux usées;
- une diminution de 0,9 M\$ découlant des mesures d'économies prévues dans les frais d'énergie, excluant l'électricité.

Réseaux d'égout

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 13,4 M\$, soit une baisse de 3,9 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une diminution de 4,2 M\$ du budget consacré à la confection du plan d'intervention sur le réseau, lequel arrive en fin de projet;
- une augmentation de 1,6 M\$ attribuable à une réaffectation de budget de l'activité « Réseau de distribution de l'eau potable », conformément aux priorités établies en 2010;
- une diminution de 0,9 M\$ du budget destiné aux travaux imprévus.

Matières résiduelles

Le conseil d'agglomération exerce ses compétences dans les domaines de la valorisation des matières résiduelles, de l'élimination des déchets domestiques, des matières secondaires et des matériaux secs ainsi que de la gestion des matières dangereuses.

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 81,4 M\$, soit une hausse de 16,8 M\$ par rapport à 2009.

Déchets domestiques

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 51,6 M\$, soit une hausse de 4,6 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est principalement attribuable à un montant supplémentaire de 3,4 M\$, nécessaire au renouvellement des contrats d'élimination des déchets.

Matières secondaires

Le budget de 22,5 M\$ est en hausse de 7,3 M\$ par rapport à 2009. Cette augmentation est principalement attribuable aux redevances additionnelles de 7 M\$ qui deviendront exigibles à la suite de l'adoption prochaine d'un règlement par le gouvernement du Québec. Les objectifs de cette mesure étant de diminuer les quantités de matières résiduelles, tout en permettant de constituer des fonds qui serviront au financement du programme de traitement des matières organiques, la Ville recevra une compensation financière de l'ordre de 3 M\$, prévue à son budget des revenus.

Élimination des matériaux secs

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 7,3 M\$, en hausse de 4,8 M\$ par rapport à 2009. Cette importante augmentation est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 4,4 M\$ allouée au contrat de tri et de mise en marché des débris provenant des chantiers de construction, de rénovation et de démolition (CRD). Ce budget additionnel est rendu nécessaire par la cessation des activités d'enfouissement du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);
- un budget additionnel de 0,5 M\$ consacré au plan de communication du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) qui vise à impliquer les citoyens dans une gestion collective efficace des matières résiduelles, et ce, dans une perspective d'autonomie régionale, notamment par la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation de ces matières.

Protection de l'environnement et autres activités

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement, ce qui inclut notamment la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, le traitement des sols contaminés ainsi que les activités résiduelles liées à l'hygiène du milieu.

Santé et bien-être

Cette fonction regroupe les activités liées aux services publics d'emploi offerts sur le territoire de l'ex-Ville de Montréal ainsi que l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être tels que l'inspection des aliments et le logement social. Le budget alloué à cette fonction demeure relativement stable à 38,3 M\$, comparativement à 37,9 M\$ en 2009.

Tableau 66
Charges de santé et de bien-être

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Inspection des aliments	3 964,8	4 207,8	6,1
Logement social	27 881,8	24 845,3	(10,9)
Sécurité du revenu	0,0	0,0	-
Autres	6 076,3	9 239,9	52,1
Total	37 922,9	38 293,0	1,0

Inspection des aliments

Cette activité comprend les charges liées à l'inspection des aliments telles que les frais relatifs à l'application des lois ou des règlements ou encore à une poursuite intentée devant la cour municipale. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) finance la totalité des charges associées aux divers programmes d'inspection des aliments.

Logement social

Cette activité regroupe les charges liées au développement de logements sociaux et abordables par l'entremise de divers programmes de subventions, en partenariat avec le gouvernement du Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), notamment *AccèsLogis* et *Logements abordables Québec – volet social*.

En 2010, le budget de 24,8 M\$ alloué à cette activité est en baisse de 3 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution est attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 2,4 M\$ reflétant une hausse des engagements financiers liés à l'avancement des projets admissibles au programme *AccèsLogis*, lequel remplace le programme *Logements abordables Québec – volet social* énoncé ci-après;
- une diminution de 3,1 M\$ reflétant une baisse des engagements financiers liés à l'avancement des derniers projets admissibles et acceptés il y a quelques années dans le cadre du programme *Logements abordables Québec – volet social*; ce programme est dans sa phase de terminaison;
- une diminution de 2 M\$ découlant d'une réaffectation de ressources vers d'autres secteurs d'activité pour répondre aux besoins opérationnels en matière de gestion financière et de soutien à la préparation des dossiers soumis aux instances décisionnelles. Cette diminution n'affecte en rien les budgets des subventions destinées aux citoyens en vertu des programmes

voués au développement de logements sociaux et abordables sur le territoire de l'agglomération.

Sécurité du revenu

Cette activité regroupe les charges liées à la gestion des programmes de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Leur gestion étant de compétence locale, aucune charge à cet effet n'est prévue au budget du conseil d'agglomération.

Autres

Cette activité regroupe toutes les autres charges liées à la fonction « Santé et bien-être », notamment les montants consacrés à la lutte contre les gangs de rue, aux projets communautaires et à la politique familiale.

En vertu d'une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec, un budget additionnel de 3 M\$ est consacré à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, portant ainsi ce budget à 8 M\$ en 2010, comparativement à 5 M\$ en 2009.

Aménagement, urbanisme et développement

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au développement économique.

En 2010, le budget alloué à cette activité s'établit à 50,7 M\$, soit une hausse de 3,4 M\$ par rapport à 2009.

Tableau 67
Charges d'aménagement, urbanisme et développement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Aménagement, urbanisme et zonage	3 299,1	3 740,9	13,4
Promotion et développement économique			
- industrie et commerce	29 737,5	34 015,3	14,4
- tourisme	1 460,0	1 460,0	-
- autres	0,0	0,0	-
	31 197,5	35 475,3	13,7
Rénovation urbaine	12 357,8	11 111,6	(10,1)
Autres	372,2	327,0	(12,1)
Total	47 226,6	50 654,8	7,3

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. Le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine assume la planification, la coordination et la réalisation de cette activité.

Promotion et développement économique

Cette activité comprend les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locale et régionale, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès et d'événements publics ainsi que les programmes de subventions destinés aux entreprises commerciales et industrielles. En 2010, le budget de 35,5 M\$ est en hausse de 4,3 M\$ par rapport à 2009.

Cette augmentation apparaît principalement au budget consacré à l'activité « Industrie et commerce », en hausse de 4,3 M\$ par rapport à 2009. Elle est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une augmentation de 3,6 M\$ du budget consacré au *Programme réussir@montréal-Industrie* ainsi qu'une hausse de 0,9 M\$ du budget consacré au *Programme réussir@montréal-Commerce*;

- un nouveau budget de 1 M\$ pour le Grand Prix de Montréal qui revient en 2010, après une absence en 2009;
- une croissance de 1 M\$ du budget destiné à diverses mesures de soutien financier, logistique et promotionnel visant à favoriser les investissements et le développement économique;
- une hausse de 0,6 M\$ des budgets consacrés à la revitalisation des artères commerciales et aux contributions financières versées aux centres locaux de développement (CLD), lesquelles sont financées entièrement par le gouvernement du Québec;
- une diminution de 0,9 M\$ du Programme de coopération industrielle de Montréal (PROCIM) qui en est dans sa dernière phase. Cette baisse reflète les engagements financiers de 2010 pour les derniers projets admissibles déposés avant le 31 décembre 2004;
- une baisse de 1,3 M\$ résultant d'une réaffectation des ressources à d'autres secteurs d'activité pour répondre aux besoins opérationnels en matière de gestion financière et de soutien à la préparation des dossiers soumis aux instances décisionnelles;
- une diminution de 0,6 M\$ reflétant la baisse des engagements financiers de la Ville en 2010, dans le cadre des programmes de revitalisation des terrains vagues et de crédits de taxes industriels.

Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les charges liées à la rénovation de biens classés urbains, incluant la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens.

En 2010, le budget de 11,1 M\$ est en baisse 1,2 M\$ par rapport à 2009. Cette diminution s'explique principalement par une réévaluation des priorités et des besoins des citoyens par rapport à divers programmes de soutien financier :

- une diminution de 0,8 M\$ reflétant une diminution anticipée des demandes de subventions au *Programme MCCQ-Ville – volet habitation* qui est destiné à la préservation de la valeur patrimoniale du domaine public et privé. Cette baisse est attribuable à l'évolution défavorable de la conjoncture économique;
- une augmentation de 0,4 M\$ reflétant une hausse anticipée des demandes de citoyens pour le programme *Rénovation Québec*;
- une diminution de 0,7 M\$ résultant d'une réaffectation des ressources à d'autres secteurs d'activité pour répondre aux besoins opérationnels en matière de gestion financière et de soutien à la préparation des dossiers soumis aux instances décisionnelles.

Autres

Ce poste regroupe les autres charges de la fonction associées à la promotion et au développement économique et comprenant principalement le budget destiné aux travaux de cartographie liés aux projets du Programme triennal d'immobilisations 2010-2012.

Loisirs et culture

Cette fonction comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à la gestion des programmes de loisirs et de culture, incluant les dons et les contributions financières accordées à des organismes œuvrant dans des champs d'activité relevant des compétences du conseil d'agglomération. Elle regroupe également les dépenses relatives à la gestion des équipements, des infrastructures et des activités d'intérêt collectif énumérés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005).

En 2010, le budget de 67 M\$ alloué à cette fonction demeure relativement stable par rapport à celui de 2009.

Tableau 68
Charges de loisirs et de culture

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Activités récréatives			
- centres communautaires	48,7	52,2	7,2
- patinoires intérieures et extérieures	835,9	854,1	2,2
- piscines, plages et ports de plaisance	15,9	19,7	23,9
- parcs et terrains de jeu	23 848,9	23 724,1	(0,5)
- expositions et foires	0,0	0,0	-
- autres	225,3	202,3	(10,2)
	24 974,7	24 852,4	(0,5)
Activités culturelles			
- centres communautaires	0,0	0,0	-
- bibliothèques	8 123,7	8 281,6	1,9
- musées et centres d'exposition	22 031,4	22 374,9	1,6
- autres	11 287,6	11 534,8	2,2
	41 442,7	42 191,3	1,8
Total	66 417,4	67 043,7	0,9

Activités récréatives

Les activités récréatives regroupent, d'une part, la gestion des sports et loisirs ainsi que des installations récréatives et sportives et, d'autre part, la gestion, la conception et l'entretien des parcs et des espaces verts.

Activités culturelles

Les activités culturelles regroupent les dépenses liées, d'une part, à la planification, à la coordination et à la réalisation d'activités et d'événements culturels et, d'autre part, à la gestion, à l'exploitation et à l'entretien des immeubles à vocation culturelle et patrimoniale, notamment la Bibliothèque nationale du Québec, de même qu'au financement partiel des activités des Muséums nature de Montréal et de la Cité des arts et du cirque.

Frais de financement

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des dépenses en immobilisations relevant du conseil d'agglomération depuis 2002 ainsi qu'à l'égard de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal. Le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément, à la section « Financement ».

Tableau 69
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Dette à long terme			
- intérêts et autres frais	140 707,9	150 716,5	7,1
	140 707,9	150 716,5	7,1
Autres frais de financement	104,5	104,5	-
Total	140 812,4	150 821,0	7,1

Au budget de 2010, les charges relatives aux frais de financement totalisent 150,8 M\$. Ce montant représente une augmentation de 10 M\$, soit 7,1 %, par rapport au comparatif de 2009.

La variation de ces frais de financement s'explique principalement par :

- une augmentation d'environ 13,9 M\$ attribuable au financement additionnel des dépenses en immobilisations, à compter de 2007;
- une diminution d'environ 3,9 M\$ provenant des refinancements d'emprunts réalisés à des taux d'intérêt plus faibles que prévu.

FINANCEMENT

Cette rubrique regroupe le financement à long terme des activités de fonctionnement et le remboursement de la dette à long terme.

Tableau 70**Financement***(en milliers de dollars)*

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart %
Financement à long terme des activités de fonctionnement	0,0	(30 200,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	120 359,8	132 344,7	10,0
Total	120 359,8	102 144,7	(15,1)

Financement à long terme des activités de fonctionnement

La Ville de Montréal versera à la Société de financement des activités locales du Québec (SOFIL) une contribution financière pour le programme d'aide aux immobilisations en transport en commun. Celle-ci correspond à 15,5 % des dépenses d'investissement réalisées par la Société de transport de Montréal. La contribution attendue pour l'ensemble de la période 2006-2010 s'élève à 67,1 M\$, permettant ainsi la réalisation d'investissements estimés à 433 M\$.

La contribution de Montréal à la SOFIL pour 2010 est de 30,2 M\$ et sera financée par emprunt.

Remboursement de la dette à long terme

Les charges consacrées au remboursement de la dette à long terme passent de 120,4 M\$ en 2009 à 132,3 M\$ en 2010, ce qui représente une hausse de 12 M\$ ou 10 %. Cette variation s'explique principalement par :

- une augmentation de 10,5 M\$ attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations de l'agglomération;
- une hausse de 1,3 M\$ liée aux contributions affectées au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

ANALYSE DES AFFECTATIONS

Ce poste détaille l'utilisation des affectations qui demeurent du ressort du conseil d'agglomération.

Tableau 71

Affectations

(en milliers de dollars)

	Comparatif 2009	Budget 2010	Écart en %
Activités d'immobilisations	(4 000,0)	(22 776,8)	469,4
Remboursement de capital	0,0	0,0	-
Excédent (déficit) accumulé			
- Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	0,0	0,0	-
- Excédent (déficit) de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	23 300,0	(36 000,0)	(254,5)
- Montants à pourvoir dans le futur	16 956,8	27 081,2	59,7
Total	36 256,8	(31 695,6)	(187,4)

Le montant de (22,8 M\$) inscrit à la ligne « Activités d'immobilisations » représente l'affectation destinée aux projets d'immobilisations liés à l'eau.

La somme de (36,0 M\$) indiquée à la rubrique « Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés » représente l'affectation de la quote-part prélevée pour le déficit anticipé du conseil d'agglomération pour l'exercice financier de 2009.

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « Montants à pourvoir dans le futur » devait être constaté à cette date relativement à la valeur nette des caisses de retraite, établi sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à titre de « Montants à pourvoir dans le futur » représentent l'amortissement annuel de la valeur ainsi établie. De plus, afin d'atténuer l'impact fiscal de la crise financière de 2008, le MAMROT permet l'utilisation des « Montants à pourvoir dans le futur » à titre d'allégement. Un montant de 10,5 M\$ est ainsi utilisé. Le montant à pourvoir dans le futur est donc fixé pour 2010 à 27,1 M\$.